



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Talence, le

Le Directeur du CREPS de Bordeaux,

à

Dossier suivi par : Delphine Pannetier

Objet : Formation au BPJEPS spécialité Activités Nautiques, mention monovalente Surf.

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de candidature aux épreuves d'entrée au **BPJEPS spécialité Activités Nautiques/mention monovalente Surf**.

Après réception par mes services de votre dossier complet avant le 29 novembre 2013, date limite d'inscription, une convocation vous sera adressée **courant décembre 2013**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur du CREPS,
la Responsable du Département Formation,

Claire Brunet-Le Rouzic

P.J. : Dossier d'inscription.

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Bordeaux
653, cours de la Libération - 33405 TALENCE CEDEX - Tél. : 05 56 84 48 00 - Fax : 05 56 84 48 01
<http://www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr> - Mél : direction@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation au
BPJEPS Activités nautiques
Mention: Monovalente SURF
Session 2014

M2

DOSSIER AQUITAINE

Identification du candidat

NOM : Prénom :
 Nom de jeune fille :
 Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél : [] [] [] [] [] Mobile : [] [] [] [] []
 Mél :@.....
 Nationalité :
 Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) / nombre d'enfants :



Situation au regard de l'emploi à l'entrée en formation : serez-vous

*Salarié(e) Type de contrat (CDI, CDD, CAE, CUI, etc.) :

Adresse employeur :

* Demandeur d'emploi inscrit : depuis le

N° identifiant :

* Sans emploi non inscrit oui non

* Etudiant oui non

* Bénéficiaire du RSA oui non

Durée totale en nombre de mois de votre expérience, professionnelle ou non
(y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

Prise(s) en charge envisagée(s) pour votre formation :

Régime de sécurité sociale auquel vous êtes affilié(e) :

A la caisse de (ville, département) :

A quel titre (personnel, ayant-droit, étudiant...) :

N° de sécurité sociale : [] [] [] [] [] [] []

ATTENTION : Si vous êtes inscrit(e) à la Sécurité Sociale Etudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2013 vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre domicile habituel.

Êtes-vous en situation de handicap ? oui non

ATTENTION : Si oui, vous devez déposer un dossier de demande d'aménagement des épreuves d'entrée à la DRJSCS d'Aquitaine - 7 Boulevard Jacques Chaban-Delmas - 33525 BRUGES - Tél. : 05 56 69 38 00

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEP

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : Baccalauréat

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : DEUG -DUT

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : Licence

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat, ...etc

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Diplôme sportif :

BAPAAT Date :

TC 1 Date :

BEES 1 Précisez :

BP JEPS Précisez :

DE JEPS Précisez :

TC 2 Date :

AUTRES Précisez :

Activités socio-culturelles : (BAFA, BAFA, etc)

Date d'obtention du dernier diplôme :

DOSSIER A RETOURNER AU PLUS TARD
le 29 novembre 2013 au
CREPS de Bordeaux Antenne Sud - L'ACASAL
avenue de fray - 40140 Soustons Port D'Albret

Investissement dans le milieu sportif et associatif

Pratiquez-vous une ou plusieurs activités sportives dans un club ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Club d'appartenance :

➤ De quel(s) diplôme(s) fédéral(aux) êtes-vous titulaire ? (*joindre photocopies ou licence de l'année en cours*)

▪ **Diplôme** : *Date d'obtention* : / /

▪ **Diplôme** : *Date d'obtention* : / /

▪ **Diplôme** : *Date d'obtention* : / /

Conditions d'Inscription aux épreuves d'entrée

(sous réserve d'habilitation par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine-Gironde)

↪ Etre âgé(e) de **18 ans** au moins à l'entrée en formation.

↪ Etre titulaire du **PSE 1 révisé** (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) ou anciennement AFCPSAM révisée (attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel).

↪ Vous devez être titulaire d'une **attestation de 100 m nage libre** délivrée par un MNS ou un BEESAN.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la formation comprend de nombreux déplacements. La possession d'un véhicule est recommandée.

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,

- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,

- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **BPJEPS spécialité Activités Nautiques / mention monovalente Surf**, organisée **les 9 et 10 janvier 2014 à Soustons**.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : _____

Signature de (de la) candidat(e) :

Epreuves de sélection : 2 étapes

❶ **Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation** : cf. instruction 04-050JS

Inscription auprès de la FFS (montant inscription 50 €)
123, boulevard de la Dune 40150 HOSSEGOR – 05.58.43.55.88.

Le **20 juin 2013** à SOUSTONS, le **20 juin 2013** à ST PIERRE DE QUIBERON et le **5 septembre 2013** à SOUSTONS

Epreuve de performance (surf, bodyboard ou longboard)

Epreuve d'aisance en milieu marin

❷ **Tests de sélection** : Si réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation.

(Inscription auprès du CREPS de Bordeaux - Date limite le **29 novembre 2013** (cachet de la poste faisant foi))

Ils auront lieu à Soustons du 9 au 10 janvier 2014

et porteront sur :

- ↪ **Une épreuve écrite de 2h30** sur un sujet d'actualité relatif au sport
- ↪ **Une épreuve d'entretien avec le jury** à partir du curriculum vitae et de la lettre de motivation
- ↪ **Notes obtenues** aux épreuves techniques précédentes

Dates de la Formation

Pour les candidats admis, une phase d'information-orientation se fera à l'issue des tests de sélection, afin de pré-déterminer les parcours individuels de formation.

PARCOURS LONG /UCPA BOMBANNES

En Formation Initiale
En Formation Continue

Ouvert à tous

Avec l'UCPA à BOMBANNES (33)

Début de la formation : **3 février 2014**
Fin de la formation : **10 octobre 2014**

Volume horaire maximum en centre de formation : **630h**
Volume horaire maximum en insertion professionnelle : **511h**

PARCOURS COURT / FFS SOUSTONS

Réservé aux candidats titulaires du BIF
(Brevet d'Initiateur Fédéral)

Avec la FFSURF à SOUSTONS (40)

Début de la formation **10 mars 2014**
Fin de la formation **12 septembre 2014**

Volume horaire maximum en centre de formation : **385h**

allègements possibles

Volume horaire maximum en insertion professionnelle : **441h**

Coût de la formation

Frais d'inscription : 20 €* (non remboursables)

Coût de la formation :

Avec L'UCPA :

- Avec prise en charge par un OPCA : 9,15 €/H, soit **5764,50 €**
- Sans prise en charge par un OPCA : 7,50 €/H, soit **4725 €**

Avec la FFS :

- Avec prise en charge par un OPCA : 9,15 €/H, soit **3522,75 €**
- Sans prise en charge par un OPCA : 7,50 €/H, soit **2887,50 €**

**ATTENTION : tarifs non contractuels, pouvant faire l'objet de modifications*

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations du CREPS se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : Delphine PANNETIER, 05.58.41.57.73, mél : delphine.pannetier@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier d'inscription.

Hébergement

- **Formation courte FFS Soustons:** Hébergement et restauration possibles en Auberge de jeunesse, à proximité de l'ACASAL Soustons Port d'Albret.
- **Formation longue UCPA Bombannes :** Hébergement et restauration possibles sur place. Contact : Accueil : bombannes@ucpa.asso.fr 05 56 03 95 95

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** au
CREPS de Bordeaux Antenne Sud
L'ACASAL, avenue de Fray

40140 SOUSTONS PORT D'ALBRET

au plus tard le 29 novembre 2013

☎ **Secrétariat du Service Formation : 05.58.41.57.73**
Fax : 05 58 48 16 97

Mél : sandra.doimo@creps-bordeaux.sports.gouv.fr
delphine.pannetier@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION :
**Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture
des inscriptions ne sera pris en compte.**

- Attestations du PSE 1 (révisé) ou AFCPSAM (révisée)**
- Attestation 100 m nage libre délivrée** par un MNS ou un BEESAN
- Certificat médical de non contre-indication **à la pratique et à l'encadrement du surf datant de moins de 3 mois.**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et sportive et/ou bénévole (pratique, animation, éventuellement pédagogie), accompagné d'une **lettre de motivation**.
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs: DEUG STAPS, TC, BNSSA en cours de validité, licence sportive, ... etc).
- 3 photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux, d'un montant de 20 € pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule*), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 3 enveloppes :**
1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 2,55 € et **libellée à votre adresse**
2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,63 € et **libellées à votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)**.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).

BPJEPS Activités nautiques

Mention: Monovalente SURF

Session 2014

Nous accusons réception du dossier de Mme / M.
le :



Le dossier est complet

Le dossier est incomplet

Veillez nous faire parvenir au plus vite les pièces manquantes :

- Attestations du PSE 1 (révisé) ou AFCPSAM (révisée)**
- Attestation 100 m nage libre délivrée** par un MNS ou un BEESAN
- Certificat médical de non contre-indication **à la pratique et à l'encadrement du surf datant de moins de 3 mois.**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et sportive et/ou bénévole (pratique, animation, éventuellement pédagogie), accompagné d'une **lettre de motivation**.
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs: DEUG STAPS, TC, BNSSA en cours de validité, licence sportive, ... etc).
- 3 photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux, d'un montant de 20 € pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule*), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 3 enveloppes :**
1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 2,55 € et **libellée à votre adresse**
2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,63 € et **libellées à votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)**.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).
- Copie de la carte d'étudiant(e).

Le Brevet Professionnel SURF 2014.....Mode d'emploi

Vous devez être titulaires du PSE1 recyclé à l'entrée en formation

Le nombre de places proposées en formation est de :

- 20 places maximum pour la formation longue
- 24 places maximum pour la formation courte

La sélection des candidats s'établit selon le parcours suivant :

**Vérification des exigences préalables : ce sont les tests techniques
3 dates sont programmées :**

20 juin 2013 Soustons, 20 juin 2013 Quiberon et 5 septembre 2013 Soustons.

Inscription obligatoire auprès de la Fédération Française de Surf

contact@surfingfrance.com



Tests de sélection : si réussite aux exigences préalables

Les 9 et 10 janvier 2014

(Un écrit et un entretien)

Inscription obligatoire et dépôt du dossier avant le 29 novembre 2013 auprès du CREPS



Orientation (si retenu)



Formation longue

A l'UCPA Bombannes, la formation débute en février 2014 et se termine en Octobre 2014. Pour les candidats n'ayant pas de diplômes sportifs. 630h de formation

Formation courte

A l'Acasal Soustons (avec la FFSurf) de mars 2014 à septembre 2014.

Pour les candidats possédant le BIF (Brevet d'Initiateur fédéral) 385h de formation possible

Renseignements

- **CREPS de Bordeaux Antenne Sud**: 05 58 41 57 73
- **FEDERATION FRANCAISE DE SURF** : 05 58 43 55 88
- **UCPA** : 05 56 70 19 81

ATTESTATION

Je soussigné(e)

Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Activités de la Natation

n° délivré le à

Certifie que

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

NOM :

Prénom :

A satisfait à l'épreuve suivante :

**réaliser, sans limite de temps, un parcours de 100 mètres nage libre,
départ plongé, et récupérer un objet immergé à deux mètres de profondeur.**

Cette épreuve a été effectuée le :

A la piscine de :

.....

Fait à, le

Signature

(1) *rayer les mentions inutiles*

Certificat médical à utiliser sauf pour les formations aux activités aquatiques et nautiques pour lesquelles un modèle spécifique est exigé.



BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES MENTION MONOVALENTE SURF

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Je, soussigné(e), Docteur _____

demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M./Mme _____ né(e) le [____][____][_____]

demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement du surf.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____, le _____

Signature et cachet du médecin

Le CREPS de Bordeaux-Aquitaine met à votre disposition un service d'AIDE AU FINANCEMENT

• Il existe diverses possibilités de prise en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et, surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

• **Les droits ne sont jamais systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves d'entrée (et au minimum 7 semaines avant l'entrée en formation).**

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Si vous êtes âgé(e) de **moins de 26 ans**,
contactez la Mission Locale de votre secteur.

• **Salarié** (CDI – CDD – Contrat aidé) : vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)).

• **Travailleur indépendant** : vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

• **Sans emploi** :

- si vous n'êtes pas encore inscrit à Pôle Emploi, il vous est vivement recommandé de le faire et de demander à rencontrer un Conseiller (attention : il est impératif de toujours honorer les rendez-vous qui vous seront donnés).

- si vous êtes allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux, prenez contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale.

• **Personne en situation de handicap** : prenez contact avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et avec votre assistante sociale le cas échéant.

• **Sportif de haut niveau** : prenez contact avec le CREPS, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

• **Étudiant** : voir directement avec le CREPS.

Attention : 1 - Aucune demande d'aide ne pourra être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation : il faut vous en occuper bien avant l'entrée.
2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

« LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ » ou « SE FAIRE RECENSER EST OBLIGATOIRE »

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le président de la République, et pour remplacer le Service Militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau « **Service National** » en instaurant un véritable « **parcours de citoyenneté** ». Néanmoins **le service national est suspendu et non supprimé.**

Son objectif est simple :

- Susciter **une prise de conscience collective des devoirs** que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale.
- La participation aujourd'hui à la défense nationale se traduit par les 3 étapes du « parcours de citoyenneté » :
 - L'enseignement de défense
 - Le recensement
 - La **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**

Jusqu'à l'âge de 25 ans les jeunes doivent communiquer leur adresse à l'organisme du service national dont ils dépendent.

1) L'enseignement de défense pendant la scolarité.

**Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté »,
l'enseignement de Défense a été prévu par la loi
dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.**

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective. Il revient aux enseignants de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'Education Civique, Juridique et Sociale (**ECJS**) des classes de 1^{ère} et de terminale.

**En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion
sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité,
et sur la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.**

2) Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

A la mairie du domicile, démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) délivre une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

**Troisième étape du « parcours de citoyenneté »,
la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire
pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.**

A l'issue du recensement, chaque jeune français est convoqué par le bureau du service national ou le centre du service national dont il dépend, selon son souhait à l'une des trois dates qui lui ont été proposées, sur un des sites près de chez lui.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, militaires et civils qu'offre aujourd'hui la Défense aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront « s'ils le souhaitent » lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptées (éducation nationale, Missions Locales, dispositif Défense deuxième chance). Un module de secourisme dispensé par la Croix Rouge a été intégré à la journée. Si le site le permet, une visite découverte du milieu militaire est organisée.

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis jusqu'à l'âge de 25 ans pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une « préparation militaire », d'une à quatre semaines effectuées dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réserviste et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également effectuer un volontariat militaire ou un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.